

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2025 A 18H30,**

MEMBRES  
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril 2025 à dix-huit heures trente,

MEMBRES  
PRESENTS : **30**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES  
REPRESENTES : **5**

**Etaient présents lors du vote de la présente délibération :**

MEMBRES  
ABSENTS : **0**

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Noura ARAB, Magali SCHELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

DATE DE LA  
CONVOCAION :  
**04 avril 2025**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Pamela PONSART, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION  
**2025-47**

**Etaient représentés par procuration :**

Mesdames et Messieurs :

Jean-François GARCIA donne procuration à Pascal NALIN  
Claude DUPIN donne procuration à Alain GIUSTI

**OBJET :**

**CONVENTION DE  
PARTENARIAT  
ENTRE LA  
COMMUNE DE  
GARDANNE ET LA  
FONDATION DU  
CAMP DES MILLES -  
MÉMOIRE ET  
ÉDUCATION**

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA  
Marie-Christine RICHARD donne procuration à Patricia SPREA (*départ en cours de séance*)  
Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafia BENSADI

**Secrétaire de Séance :**

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29, qui prévoit que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

**Vu** le projet de la Convention de Partenariat entre la commune de Gardanne et la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation, ci-annexé,

La commune de Gardanne et la Fondation du Camp des Milles souhaitent établir un partenariat visant à promouvoir des actions de formation et de sensibilisation autour de la transmission de la mémoire et de l'éducation à la citoyenneté.

Ce partenariat a pour objectif de :

- Sensibiliser les élèves des écoles primaires de Gardanne, notamment les classes de CM2, à la mémoire historique et aux valeurs de citoyenneté, à travers des visites pédagogiques sur le site du Camp des Milles et des ateliers éducatifs ;
- Développer des actions permettant de déconstruire les stéréotypes et de prévenir les mécanismes menant extrémismes identitaires, aux racismes, à l'antisémitisme, à la xénophobie et aux discriminations;
- Permettre aux établissements scolaires de bénéficier d'une tarification préférentielle fixée à 11 € par élève (comprenant l'accès au site, la visite guidée, un atelier pédagogique et un support pédagogique), avec une gratuité pour les enseignants et accompagnateurs à raison d'un accompagnateur pour 10 élèves ;
- Encourager la mise en place de projets éducatifs et citoyens en lien avec la politique municipale de la commune de Gardanne ;
- Assurer une collaboration active entre la commune et la Fondation du Camp des Milles par le biais d'un comité de pilotage qui se réunira au moins une fois par an.

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

#### Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Gardanne et la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation, ci-annexée.



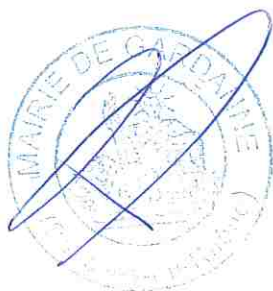
**Article 2 :**

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal correspondant.

Adoptée à l'**UNANIMITÉ** des suffrages  
exprimés

**Maire,**

**Hervé GRANIER**



**Secrétaire de séance,**

**Vincent BOUTEILLE**

